



# AVIS



## À L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE ALEXANDRE DUMAS POUR LA RENTRÉE 2026

### **Sont concernés :**

- Les enfants nés en 2023
- Domiciliés à Chêne-en-Semine ou susceptibles d'y résider prochainement

### **1. L'INSCRIPTION EST VALIDÉE PAR LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**

L'inscription s'effectue dans un premier temps à la mairie, aux horaires d'ouverture : lundis 09h30-12h00 et vendredis de 09h30-12h00 /14h00 à 17h30. *ou par mail avec tous les documents demandés : [mairie@chene-en-semine.fr](mailto:mairie@chene-en-semine.fr)*

### **Prévoyez d'apporter :**

- la fiche de renseignements complétée
- un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité)
- une pièce d'identité
- le livret de famille

### **2. L'ADMISSION S'EFFECTUE ENSUITE LES JEUDIS SUR RENDEZ-VOUS, À L'ÉCOLE**

Merci de contacter la directrice, Cécile BAPTISTAL, par :

**MAIL** : [ce.0740775r@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0740775r@ac-grenoble.fr)

**TÉLÉPHONE** au : 07 72 72 16 56 /04 50 63 19 65

**ADRESSE** : 37 chemin des Ecoliers, 74910 FRANCLENS :

### **Prévoyez d'apporter :**

- le carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccins DTP obligatoires)
- un extrait de jugement en cas de séparation des parents (une copie sera conservée dans le dossier de l'enfant)
- les documents délivrés par la mairie, le cas échéant